

Le 12/09/2014

Précisions suite à l'article de Madame Le Maire paru dans le journal de Saône et Loire du 04/09/2014.

Le compte rendu du conseil d'école du 02 juin 2014 dont il est fait référence dans l'article cité sera réaffiché au panneau de l'école. Il est stipulé dans le rapport du conseil d'école du 02 juin, ce qui n'est pas précisé dans l'article, qu'au moment du vote concernant la proposition de l'école élémentaire (2 fois 1h30), la mairie imposerait une participation financière dont la somme n'est pas définie. **C'est cette précision qui a entraîné un vote négatif de la part des enseignants, DDEN, parents d'élèves élus, refusant de valider une organisation payante dont le coût n'était pas défini.** Aujourd'hui, ces derniers ne peuvent être tenus pour responsables de l'impact actuel de la mise en œuvre de la réforme, choisie par la municipalité. Cette précision semblait nécessaire, ceci n'étant pas rapporté par Madame Le Maire dans l'article du JSL.

La Directrice, Mme Amendola.